

Annecy, le 28 mai 2020,

Chers paroissiens, chers visiteurs,

Vous le savez, nous avons la possibilité de célébrer à nouveau les cultes au temple.

Nous sommes très heureux de vous accueillir à partir du dimanche 7 juin.

Comme le rappelle la circulaire du ministère de l'intérieur et de la conférence des responsables des cultes en France, comme tout rassemblement humain, les cérémonies cultuelles peuvent être l'occasion de contaminations par le virus du SARS-COV-2. Cela justifie donc la plus grande prudence pour la reprise des cérémonies. ¹

Voici les consignes sanitaires exigées :

- désinfection des mains à l'entrée et à la sortie du temple
- port du masque obligatoire à partir de 11 ans
- distance minimale d'un mètre entre chaque personne, devant l'entrée, dans le hall, les sanitaires comme dans la salle de culte
- 50 personnes présentes au maximum dans la salle de culte, 10 personnes dans le hall
- la Sainte-Cène n'est pas célébrée
- le service de garderie pour les petits n'est pas assuré

Nous nous chargeons de la désinfection des lieux.

Deux conseillers d'accueil vous guideront pour l'application de ces mesures.

Nous comptons sur vous pour les respecter.

C'est la condition pour que nous puissions célébrer nos cultes au temple.

Après plus de deux mois d'une vie cultuelle différente, c'est une joie de nous retrouver au temple :
Restons vigilants et prudents.

" Dieu, qui donne l'espérance, vous remplit de paix et de joie "

A très bientôt,
Pierre Benoit, pour le conseil presbytéral de l'Église Protestante Unie d'Annecy.

¹ lire la circulaire en document joint